

Lille, le 10 septembre 2014

Les IA-IPR de Sciences de la vie et de la Terre

à

Mesdames et Messieurs les enseignants



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Lettre de rentrée pour la discipline Sciences de la vie et de la Terre

Cher(e)s collègues,

Nous vous souhaitons une excellente rentrée, et félicitons les collègues lauréats des concours. Monsieur DOFFE faisant valoir prochainement ses droits à la retraite, nous avons le plaisir d'accueillir dans notre académie Monsieur BELLAMY, originaire de l'académie de Rouen, qui prendra sa succession. Ce changement est l'occasion de procéder à une modification dans la répartition des bassins (C.F. infra).

Cette lettre de rentrée nous permet de vous présenter les grands enjeux éducatifs et quelques précisions d'ordre disciplinaire pour cette année scolaire 2014 – 2015.

I/ Enjeux éducatifs :

Pour le collège comme le lycée, la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013 s'applique désormais. En conséquence :

- **La scolarité est organisée en 4 cycles d'apprentissages :**
 - cycle 1, cycle des apprentissages premiers (l'école maternelle) ;
 - cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux (cours préparatoire, cours élémentaire première année, cours élémentaire deuxième année) ;
 - cycle 3, cycle de consolidation (cours moyen première année, cours moyen deuxième année, sixième) ;
 - cycle 4, cycle des approfondissements (cinquième, quatrième, troisième).

- **Le conseil école-collège** doit permettre de renforcer la continuité pédagogique entre les deux degrés d'enseignement (harmonisation des pratiques, échanges sur les besoins éducatifs, projets communs, continuité des apprentissages pour éviter les ruptures). Il vous appartient de vous impliquer dans les axes de travail qui seront définis.

- Le projet de **nouvelle version du socle commun** de connaissances, de compétences et de culture est consultable sur « education.gouv.fr » et sera soumis à consultation cette année.

Inspection Pédagogique

Téléphone
03 20 15 65 23

Fax
03 20 15 60 65

Mèl
ce.ipr@ac-lille.fr

Cité académique
Guy Debeyre
20 rue Saint Jacques
BP 709
59 033 LILLE Cedex

- Une conférence nationale permettra de mener une **réflexion sur l'évaluation**.
- L'usage du numérique s'affirme à l'école et la discipline ne doit pas manquer d'y participer. Vous trouverez sur le site disciplinaire des ressources dans ce domaine.

II/ Volet disciplinaire

Les recommandations disciplinaires ainsi que les références aux textes officiels figurent dans les documents de rentrée qui sont disponibles sur le site académique dans la rubrique « Recommandations des IPR ». Nous souhaitons cependant ici attirer votre attention sur quelques éléments importants :

- Au BO :
 - La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013
 - La Circulaire de rentrée 2014 au BO n°21 du 22 Mai 2014
 - Le nouveau référentiel de compétences des enseignants au BO du 25 juillet 2013
 - La charte des programmes qui définit le cahier des charges pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi des programmes et les modalités d'évaluation des élèves, est disponible sur le site « education.gouv.fr »
 - De nouvelles dispositions pour l'attribution du B2i niveau lycée ont été publiées. Vous trouverez les références de l'ensemble des textes au BO à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid46073/b2i.html>
- En ligne sur EduSCOL quelques documents dont la lecture est recommandée :
 - Rapport 2014 de l'inspection générale sur l'éducation prioritaire
 - Rapport 2014 de l'inspection générale sur la mise en place des conseils école-collège
 - Rapport 2012 de l'inspection générale : « Les sciences et technologies du vivant, de la santé et de la Terre dans le nouveau lycée général et technologique »
 - Rapport 2011 de l'inspection générale « Mise en œuvre du socle et évolution d'une discipline, les sciences de la vie et de la Terre »

- Fiches repères pour la mise en œuvre de l'enseignement et ressources pour faire la classe (aménagement des salles, équipements pédagogiques, informatique, sécurité).
- Les ressources pour faire la classe (2nd, 1e L-ES, S et Terminale S)

III/ Documents attendus lors des inspections

Seront mis à disposition lors de l'inspection :

- Le guide d'enquête (accessible sur le site disciplinaire) rempli en conseil d'enseignement et le fichier Excel associé (à remettre sous forme numérique)
- Un accès aux cahiers de textes numériques
- **Un cahier d'élève de chaque niveau enseigné**
- Une notice d'inspection renseignée

IV/ Communication

Nous communiquons régulièrement avec vous sur des points importants, notamment d'ordre pédagogique, au travers de nos **lettres d'informations** qui sont des documents professionnels dont vous devez absolument prendre connaissance. **Nous vous demandons, en conséquence, de consulter très régulièrement votre mèl académique en « ac-lille.fr ».**

Nota bene : Les anciennes lettres d'informations sont archivées sur le site dans la rubrique « lettres d'informations ».

Nous vous conseillons de consulter régulièrement le site disciplinaire académique <http://svt.discipline.ac-lille.fr/> et plus particulièrement :

- le « **calendrier** » qui permet de connaître les dates importantes du mois
- la rubrique «**dernières nouvelles**»
- La rubrique « **recommandations des IPR** » où figurent les diaporamas de nos animations dans lesquels vous trouverez une base de réflexion et des conseils

Nous vous recommandons aussi :

- Le nouveau site EDD <http://edd.ac-lille.fr/front-page>
- La rubrique du site académique : <http://www.ac-lille.fr/pedagogie> et plus particulièrement ce qui concerne l'innovation, le socle commun, les arts et la culture.

Nous restons à votre écoute pour répondre à vos préoccupations et vous aider dans votre travail. Vous pouvez nous joindre au bureau des IA-IPR de SVT (03 20 15 67 75) ou, à défaut, communiquer votre message au secrétariat des IPR (03 20 15 65 23) en laissant l'objet de votre demande et un numéro de téléphone nous permettant de vous rappeler.

V/ Fonctionnement de l'Inspection Pédagogique Régionale de SVT.

Pour l'Académie, les IA-IPR sont responsables de l'enseignement des SVT et procèdent aux inspections dans l'ensemble des établissements.

Pour faciliter l'organisation du travail, le suivi des dossiers et l'évaluation des équipes pédagogiques, les bassins sont à priori répartis comme suit :

- **Monsieur Jean-Marc BELLAMY** : Lille Ouest, Boulogne-Montreuil, Douaisis, Béthune-Bruay.
- **Madame Marie-France CAZIN** : Audomarois-Calaisis, Valenciennois, Lens-Hénin-Liévin, Roubaix –Tourcoing, Lille Est.
- **Monsieur Jean Marc MOULLET** : Lille centre, Sambre-Avesnois, Artois-Ternois, Cambrais, Dunkerque-Flandre.

Quatre professeurs sont chargés de mission d'inspection :

- en collège : Messieurs Marc BLONDE et Richard GUIOT
- en lycée : Messieurs Jean-Claude DUPUIS et Grégory MICHNIK

Nous renouvelons nos vœux pour que cette année scolaire soit, pour chaque équipe de SVT et pour les élèves, aussi fructueuse que possible et nous vous présentons, cher(e)s collègues, nos plus cordiales salutations.

Jean-Marc BELLAMY Marie-France Cazin Michel Doffe Jean-Marc MOULLET